

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 mai 2016

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 5 FÉVRIER ET 4 MARS 2016 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille seize et le six du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 mai 2016 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Hugnette. Excusés : NICOLET Cédric, JUSTE Hubert donne pouvoir à MONNET Serge

Le conseil de municipal approuve les comptes-rendus des séances du 5 février et 4 mars 2016.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte l'ajout de 2 points à l'ordre du jour pour le remboursement d'une facture de matériaux de bricolage à André WINNINGER et une décision budgétaire modificative.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL – Conseil communautaire – 4 avril 2016 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Finances : le conseil communautaire approuve les comptes de gestion, les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016 suivants :

Budget	Comptes administratifs 2015				Budgets primitifs 2016			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Général	813 165,75	1 196 763,66	1 598 152,80	992 052,17	1 415 599,04	634 474,49	1 510 952,56	634 474,49
Maison santé	20 245,97	664 986,14	49 500,06	572 911,57	106 280,48	119 274,57	106 280,48	119 274,57
Ordures M.	396 428,55	8 773,30	528 859,59	64 593,76	393 797,00	23 774,00	505 705,04	77815,46
Centre com.	45 754,64	175 589,37	130 531,55	85 964,97	132 958,49	175 224,40	132 958,49	175 224,40
Dév. Écono.	2 580 439,57	2 610 671,58	2 715 156,83	2 549 393,50	28 491,42	89 639,50	93 150,60	89 639,50
Chaufferie	433 656,62	225 892,06	196 483,19	137 672,13	541 682,60	165 824,17	541 682,60	165 824,17
CIAS	16 131,00	0,00	16 131,00	180,90	15 065,00	0,00	15 065,00	180,90
SPANC	17 924,77	0,00	10 539,06	1300,22	18 605,71	0,00	18 605,71	1300,22
Total	4 323 746,87	4 882 676,11	5 245 354,08	4 404 069,22	2 652 479,74	1 208 211,13	2 924 400,48	1 263 733,71
Résultat	443 000,32				327 443,32			

Le détail des budgets peut être consulté en mairie. Le conseil décide de voter les mêmes taux d'impositions que l'année précédente. Le conseil autorise l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 2622 € de TOTAL pour l'école de musique pour ses qualités environnementales.

Transport à la demande : la convention avec le département est renouvelée pour 2016, ensuite cette compétence passera à la région.

Loi NOTRé : Le conseil retient la société KPMG pour l'étude d'accompagnement de la fusion des communauté de communes, pour un montant total de 38950 € HT. La part de la CCALL s'élèvera à 9928 € TTC.

Les communes de Labergement du Navois et Levier ont le projet de former une commune nouvelle. Cela a des conséquences sur la fusion des communautés de communes d'Amancey, Ornans et Quingey (pour qu'il y ait fusion, il faut une fusion des communauté de communes en bloc. Si Labergement du Navois quitte la CCALL avant la fusion en devenant une commune nouvelle avec Levier, alors il ne s'agit plus d'une fusion mais d'une extension des

communautés de communes CCPO + CCQ qui intègrent les communes de la CCALL, sans les compétences de la CCALL).

La préfecture confirme que la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes en 2020.

Divers : le conseil autorise le président à signer une convention de mise à disposition des employés communaux d'Amancey pour l'entretien des espaces intercommunaux (déneigement, etc .)

Le Syded propose d'installer une borne de recharge des véhicules électrique au centre commercial. La participation de la CCALL serait de 2500 €. Une demande sera faite à la copropriété.

Le conseil autorise la signature d'un bail avec M. Bourgeois pour une parcelle située à Eternoz.

CCALL – Conseil communautaire – 25 avril 2016 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Environnement : à partir du 1^{er} juillet, tous les emballages iront au bac jaune.

Socioculturel : les conventions ADMR (garderie Badaboum) et AFR (enfance jeunesse) sont renouvelées pour une durée de 4 ans.

Tourisme : le conseil autorise la signature d'une convention avec l'office du tourisme d'Ornans. Le montant de la subvention accordée est de 36 000 euros. En outre, des travaux d'un montant de 4114 € seront réalisés au bâtiment de la source du Lison pour permettre à un employé de l'office du tourisme d'y accueillir le public et dispenser de l'information touristique. 13 animations estivales seront proposées cet été à la source du Lison.

Finances : Le conseil autorise le président à signer les documents de vente du bâtiment de l'hôtel restaurant *le Champ des Lys* à Christian Regard. Des crédits supplémentaires de 1971 € sont votés pour la signalétique du centre commercial et maison de santé. Le conseil accepte le remboursement de 865 € par la Députée de la circonscription pour l'organisation conjointe des vœux de nouvelle année.

Loi NOTRé : Le président indique que le ticket de sortie de la CCALL de Labergement du Navois dépendra de la date de création de la commune nouvelle avec Levier.

Internet : les communes d'Amathay, Reugney, Longeville et Crouzet-Migette, qui ne bénéficient pas de bons débits ADSL sont intéressées par la solution RLAN.

Divers : Une motion contre la fermeture du bureau de la poste est votée. Elle sera proposée à chaque conseil municipal.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Bâtiments communaux : André WINNINGER a remplacé quelques tuiles abîmées sur le mur du cimetière. Un WC fissuré a été changé au logement du rez de chaussée de la cure. Un devis sera effectué pour le remplacement des anciennes fenêtres simple vitrage.

LOI NOTRE

La fusion des communautés de communes d'Amancey, Ornans et Quingey ainsi que les 2 communes des Abbans-Dessous et Abbans-Dessus a été validée par la commission départementale de coopération intercommunale.

Le conseil municipal ne souhaite pas émettre d'avis sur cette fusion.

FORÊT

Le conseil municipal valide le plan de travail 2016 du syndicat forestier, ainsi que la réalisation de tranchées dans la parcelle 5 par l'entreprise de Thomas Coulet.

Il reste encore beaucoup d'affouage à faire dans les coupes 2015 (estimation de 65 stères dans la parcelle 16 et 80 stères dans la parcelles 19). Le plan de travail prévoyait en 2016 de couper des sapins en haut de la parcelle 13 et des feuillus en bas de la parcelle 13.

Le conseil municipal valide la coupe des sapins dans la parcelle 13. En ce qui concerne les feuillus, il est décidé d'attendre de savoir combien il y aura d'affouagistes cette année avant de prendre une décision. Une affichette sera apposée sur la place du village jusqu'au 30 juin pour recueillir les inscriptions, afin de pouvoir prendre une décision lors du conseil de juillet.

Le conseil municipal admet qu'il est dommage que la commune se prive de revenus en retardant des coupes prévues faute d'affouagistes pour traiter les houppiers, et qu'il pourrait être envisageable à l'avenir de vendre certaines coupes à des professionnels ou autres, mais qu'il ne serait pas acceptable dans ce cas que le bois soit vendu moins cher qu'aux affouagistes.

D'autre part, l'ONF a été officiellement avisé par les acheteurs que les grumes de hêtres qui avaient été vendues (et payées) l'année dernière ont été abandonnées. La commune peut donc en disposer à sa convenance pour essayer de les revendre ou les utiliser en affouage.

FÊTE DES MÈRES

Le conseil municipal décide de reconduire cette année le moment de convivialité à l'occasion de la fête des mères. Le vendredi 27 mai à 20 heures, un verre de l'amitié ainsi qu'une fleur seront offerts aux mamans du village.

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le conseil municipal autorise le remboursement d'une facture Point.P de 73,80 € à André WINNINGER pour des tuiles et mastic utilisés pour entretenir la couverture du mur du cimetière.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

La Chambre d'Agriculture vient de faire parvenir à la commune une facture de 1194 € pour la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'épandage des effluents agricoles (document qui avait été demandé dans le cadre de la procédure de protection du captage de la source. Le coût de cette étude est compensé par la subvention forfaitaire de l'agence de l'eau). Comme ce montant n'avait pas été prévu dans le budget 2016, il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir régler cette facture :

Augmentation de crédits de 1000 € sur la ligne 2031 – Frais d'études des dépenses d'investissement du budget Eau. Ces crédits sont pris sur l'excédent d'investissement du budget Eau.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Cabine Téléphonique

La société Orange a informé le maire par courrier que les cabines téléphoniques seraient enlevées avant la fin de l'année 2017.

Fermeture du bureau de poste

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêt de la distribution postale depuis le bureau de poste d'Amancey. Cette information a été communiquée lors d'une session du conseil communautaire par le Président de la CCALL, lui-même interpellé par les instances postales. Il est constaté que cette réorganisation n'a été menée sans aucune concertation avec la municipalité et l'intercommunalité, et sera préjudiciable à la population, en raison de la rupture du principe de continuité du service public géré par la Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion suivante :

"Considérant que l'arrêt de la distribution postale depuis le bureau d'Amancey nie totalement les besoins du public et résulte d'une décision peu argumentée au regard des enjeux qu'elle génère,

Considérant que les projets de développement d'Amancey et du territoire intercommunal portés par la municipalité et l'intercommunalité participent pleinement au dynamisme local et à l'augmentation démographique en cours depuis plusieurs années sur le territoire,

Considérant qu'à ce titre doit être présente une offre de services au public dont la Poste fait partie,

Le conseil municipal de la commune d'Amondans s'oppose à l'arrêt de la distribution postale depuis le bureau postal d'Amancey ; il demande à M. le directeur de la Poste de prendre en compte la future évolution de la population et de maintenir l'ouverture du service en adéquation avec les besoins des habitants et des entreprises".

Indemnité des élus

Le maire informe les conseillers municipaux que l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la loi Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 oblige les maires des communes de moins de 1000 habitants à percevoir l'indemnité maximum prévue. La préfecture a contraint le secrétariat et la trésorerie en avril à verser l'indemnité maximum (soit 169 € de plus que l'indemnité décidée par le conseil). Plusieurs propositions de lois ont été déposées pour revenir à la situation antérieure et devraient permettre une libre fixation des indemnités. Dans le cas contraire, le maire indique qu'il trouvera une solution pour restituer les indemnités perçues en plus de ce qui avait été délibéré à l'unanimité par le conseil municipal.

Traversée du village par les troupeaux

Suite aux remarques de plusieurs habitants concernant des petits désagréments liés à la traversée du village par les troupeaux de vaches, Daniel Mille a proposé d'organiser une réunion avec les personnes intéressées pour en discuter. Le conseil municipal estime qu'il n'est pas nécessaire de tenir une telle réunion, mais qu'il suffit de bien surveiller le troupeau pendant la traversée du village pour minimiser les nuisances éventuelles.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 3 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.